

Dispositif ITEP de Lambersart – Internat et Semi-internat



Le dispositif ITEP de l'IFD accueille et accompagne des enfants qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe leur socialisation et leur accès aux apprentissages.

Ces enfants se trouvent malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé. Ils sont orientés par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

L'ITEP doit permettre à l'enfant ou au jeune d'expérimenter le quotidien et les relations humaines dans une perspective de maintien ou de retour dans les dispositifs habituels d'éducation, de scolarisation, de formation professionnelle et de socialisation.

Directrice : Bénédicte Clouet
Secrétaire : Christine ROCH
 2 avenue du Maréchal Foch 59130 Lambersart
 Tél : 03 20 00 97 49 / Fax : 03 20 00 51 77

INTERNAT ET SEMI-INTERNAT

Chef de Service : Hélène Bouillard
 Tél : 03 20 00 51 72

Des moyens éducatifs thérapeutiques et pédagogiques conjugués sont mis en oeuvre pour restaurer les compétences et potentialités des enfants, favoriser le développement de leur personnalité et rétablir un lien avec l'environnement. Différents professionnels interviennent au sein de l'ITEP :

- Une équipe éducative par service, sous l'autorité des chefs de service.
- Une unité d'enseignement conventionnée avec l'Education Nationale composée de 5 enseignants sous l'autorité d'une directrice pédagogique.
- Une équipe thérapeutique : psychologues, infirmières, psychomotriciens, orthophonistes, sous l'autorité d'un psychiatre.
- Une assistante sociale.

Par ailleurs l'ITEP accompagne les enfants avec un important réseau de partenaires : CMP*, CMPP*, médecins spécialistes, hôpitaux, clubs sportifs, UTPAS, service de l'Aide Sociale à l'Enfance, écoles, centres de loisirs, clubs sportifs...

**Consultez le glossaire*

L'INTERNAT DE SEMAINE

8 places pour des enfants de 6 à 12 ans.

L'internat s'adresse à des enfants pour lesquels une prise en charge globale, contenante et personnalisée est nécessaire, ainsi qu'une mise à distance avec la problématique familiale. Il est ouvert du dimanche soir au vendredi soir durant l'année scolaire et la moitié des vacances scolaires.

Les enfants accueillis bénéficient d'une scolarité en inclusion partielle ou complète, dans les écoles environnantes ou au semi-internat de l'ITEP selon leurs possibilités.

En fonction de leurs besoins, les enfants peuvent être pris en charge par une équipe thérapeutique, en accompagnement individuel, et/ou collectif.

LE SEMI INTERNAT



19 places pour des enfants de 6 à 12 ans.

Le semi-internat s'adresse à des enfants dont les troubles de la conduite, du comportement et de la relation rendent difficiles leur accueil à temps plein dans leur école de référence. Ce service est doté d'espaces classes et d'espaces éducatifs (ateliers).

Les enfants sont encadrés par des enseignants et éducateurs spécialisés qui s'attachent à mettre en oeuvre des médiations éducatives et pédagogiques, l'objectif étant la réconciliation avec les apprentissages scolaires. Une équipe thérapeutique complète cet accompagnement par le biais d'interventions sur indications.

LE PROCESSUS D'ADMISSION

- Obtention d'une notification de la MDPH vers un ITEP.
- Prise de contact avec le secrétariat de l'ITEP.
- 1ère rencontre avec la secrétaire et la directrice de l'ITEP
=> recevabilité administrative..
- 2ème rencontre avec la psychiatre (indication médicale), puis avec les chefs de service (recevabilité du projet).

Les parents ou détenteurs de l'autorité parentale constituent un interlocuteur essentiel dans la démarche d'accompagnement de l'enfant.

3 documents contractualisent la prise en charge :

- le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC), ou le contrat de séjour pour l'internat, décrivent les objectifs généraux de la prise en charge.
- le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) précise le projet de scolarisation de l'enfant au plus près de ses besoins. Les parents participent à son élaboration.
- le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) est élaboré par l'équipe pluridisciplinaire et présenté aux parents. Il est tout comme le PPS réactualisé régulièrement.

La Sauvegarde du Nord
Centre Vauban - Immeuble Lille
199/201 rue Colbert
59045 Lille Cedex
Tél : 03 20 06 77 50
contact@lasauvegardedunord.fr

[ADDICTOLOGIE](#)
[HANDICAP](#)
[INCLUSION SOCIALE](#)
[PROTECTION DE L'ENFANCE](#)
[SANTÉ](#)

[GLOSSAIRE](#)
[NOS NEWSLETTERS](#)
[LES RECHERCHES](#)
[RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET](#)
[PUBLICATIONS](#)

[MENTIONS LÉGALES](#)